

ANNEXE 1 ROB

Envoyé en préfecture le 04/12/2019

Reçu en préfecture le 04/12/2019

Affiché le



ID : 041-214101065-20191203-DL_2019_05_06-DE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Depuis la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ce débat s'appuie sur un rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et la gestion de la dette. Il est annexé à la délibération du conseil municipal et mis à la disposition du public, notamment sur le site internet de la collectivité.

1 – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La conjoncture économique

Le projet de loi de finances 2020 s'inscrit dans le cadre posé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Il est basé sur un contexte de croissance française robuste. Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance s'élèverait à + 1,4 % en 2019 et à + 1,3 % en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone Euro, qui seraient à + 1,2 % sur les deux années.

Les efforts en faveur du redressement des comptes publics se poursuivront en 2020. Cet effort prendra en compte à la fois l'impact des mesures d'ampleur prises dans le contexte d'urgence économique et sociale et la dégradation du contexte macroéconomique.

En 2019, le solde public atteindrait - 3,1 % du produit intérieur brut (PIB), principalement en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne, qui est comptabilisée en mesure ponctuelle et temporaire (pour 0,8 point). En 2020, le solde s'établira à - 2,2 % du PIB, en diminution de plus de 20 milliards d'euros (20,4 Md€).

Après un recul de - 0,3 % du PIB en 2018, la croissance en volume de la dépense publique resterait modérée à + 0,7 % en 2019 et en 2020.

De la même manière, l'endettement commencerait à décroître en 2020. Après avoir atteint 98,8 % du PIB en 2019 (98,4 % en 2018) sous l'effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, le ratio de dette publique diminuerait pour atteindre 98,7 % du PIB en 2020.

Impact pour la collectivité

Le DOB 2020 est dans la continuité de celui de l'an passé avec toujours la recherche de performances améliorées sur la gestion des deniers communaux.

En effet, la gestion saine des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

Depuis la forte hausse des taux votée en 2009, il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts locaux perçus par la commune, au vu de la pression fiscale existante sur les ménages et de la réforme de la fiscalité locale en cours.

Les dotations de l'Etat resteront stables, ainsi que la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources (FPIC).

ANNEXE 1 ROB

Envoyé en préfecture le 04/12/2019

Reçu en préfecture le 04/12/2019

Affiché le



ID : 041-214101065-20191203-DL_2019_05_06-DE

Pour une grande part, les dépenses présentent peu de marges de manœuvre. Toutefois, comme les années précédentes, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement (achats nécessaires au fonctionnement des services, entretien des bâtiments et des infrastructures communales...) seront poursuivis.

Les dépenses de personnel représentent la part principale du budget réel de fonctionnement. Elles sont contenues à 56 % pour 2019, contre 59 % en 2018 (56 % en 2017). Le budget consacré au personnel devrait progresser normalement en 2020, sous l'effet du « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité).

2 – ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

2- 1 Données budgétaires

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab. (4 816 habitants au 1^{er} janvier 2019)

Sources : comptes administratifs pour les exercices 2010 à 2018 ; compte administratif provisoire pour l'exercice 2019

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Source : site internet « collectivités locales.gouv.fr »

Exercice	Recettes de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
2010	1 012 €	852 €	445 €	304 €
	955 €	820 €	408 €	400 €
2011	1 005 €	823 €	282 €	225 €
	987 €	840 €	438 €	430 €
2012	1 019 €	815 €	190 €	221 €
	997 €	851 €	464 €	455 €
2013	1 050 €	867 €	431 €	436 €
	1 027 €	891 €	475 €	487 €
2014	1 018 €	894 €	120 €	157€
	1 023 €	899 €	426 €	411 €
2015	1 057 €	915 €	177 €	285 €
	1 041 €	908 €	410 €	376 €
2016	1 032 €	914 €	480 €	351 €
	1 050 €	916 €	404 €	397 €
2017	1 021 €	902 €	474 €	329 €
	1 052 €	917 €	429 €	414 €
2018	1 046 €	918 €	478 €	677 €
	1 048 €	911 €	441 €	446 €
2019	1 119 €	934 €	401 €	616 €

ANNEXE 1 ROB

Envoyé en préfecture le 04/12/2019

Reçu en préfecture le 04/12/2019

Affiché le



ID : 041-214101065-20191203-DL_2019_05_06-DE

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	5 044	5 294	5 187	5 026	5 125	5 390
Dont Fiscalité directe locale	1 930	2 036	1 967	1 960	1 910	1 920
Dont Dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire)	789	697	604	551	550	550
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	4 302	4 444	4 364	4 231	4 223	4 500
Dont charges générales	1 307	1 281	1 220	1 178	1 103	1 238
Dont charges de personnel	2 347	2 488	2 437	2 370	2 523	2 570
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre	584	711	2 097	2 085	1 961	1 935
Dépenses d'investissement	768	1 612	1 709	1 597	3 204	2 971
Dont dépenses d'équipement	634	1 237	1 577	1 467	3 075	2 840
Dont remboursement des emprunts	134	137	132	130	129	131

2-2 Données financières

Capacité d'autofinancement brute :

Pour 2019, estimation : 890 000 €

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	152 €	171 €	157 €	164 €	179 €	184 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	165 €	174 €	177 €	179 €	183 €	NC

ANNEXE 1 ROB

Capacité d'autofinancement nette :
 Pour 2019, estimation : 759 000 €

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	125 €	143 €	131 €	138 €	153 €	157 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	90 €	91 €	95 €	99 €	105 €	NC

Evolution de l'annuité (remboursement des intérêts et du capital) de la dette :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité de la dette En milliers d'€	202 €	201 €	188 €	177 €	174 €	185 €
En €/hab.	41 €	41 €	38 €	37 €	36 €	38 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	104 €	104 €	109 €	104 €	100 €	NC

Taux d'équipement (dépenses d'équipement rapportées aux recettes réelles de fonctionnement)
 2019 : *prévision*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En pourcentage	13 %	23 %	46 %	30 %	60 %	54 %

Rappel du ratio pour les collectivités de la strate 3 500-5 000 habitants pour 2016 : 25,7 % (cf. *Les collectivités locales en chiffre pour 2018*).

2-3 Fiscalité directe locale

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab.

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Bases nettes imposées au profit de la commune :

EXERCICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION	877 €	915 €	873 €	883 €	889 €	892 €
	1 296 €	1 370 €	1 376 €	1 375 €	1 382 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	818 €	839 €	862 €	865 €	822 €	825 €
	1 137 €	1 177 €	1 200 €	1 217 €	1 220 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	6 €	5 €	6 €	6 €	6 €	6 €
	22 €	22 €	22 €	25 €	26 €	

ANNEXE 1 ROB

Les bases de la commune sont nettement inférieures aux bases moyennes des communes de la strate.

Produits des impôts locaux :

EXERCICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION	175 €	183 €	174 €	176 €	177 €	199 €
	179 €	193 €	196 €	195 €	197 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	211 €	217 €	223 €	223 €	212 €	213 €
	217 €	226 €	231 €	230 €	230 €	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	3 €	5 €	3 €	3 €	3 €	3 €
	11 €	22 €	12 €	12 €	13 €	

Avec des bases faibles, les taux sont relativement élevés à produit fiscal équivalent :

Taux des impôts locaux :

EXERCICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %
	13,77 %	14,06 %	14,24 %	14,20 %	14,29 %	
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %
	19,10 %	19,21 %	19,27 %	18,91 %	18,90 %	
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %
	51,54 %	51,95 %	52,24 %	49,86 %	49,42 %	

3 – PROSPECTIVE POUR LES ANNÉES 2020 et suivantes

La prospective est en phase avec l'action municipale qui s'appuie sur le schéma du maintien de la fiscalité, des charges contenues et de la poursuite des investissements.

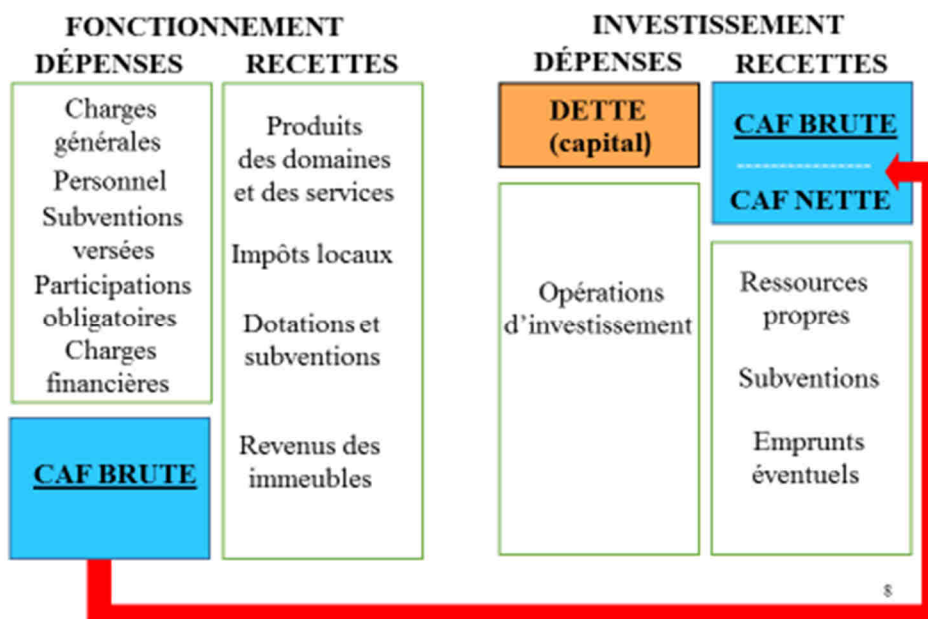
Elle tient compte des contraintes impactant les dépenses et les recettes.

Elle reflète la volonté de maintenir les services rendus à la population et de poursuivre les investissements.

NB : Au stade des orientations budgétaires, les prévisions pourront faire l'objet d'ajustements lors du vote de chaque budget primitif annuel.

ANNEXE 1 ROB

VUE SCHEMATIQUE DU BUDGET COMMUNAL



3.1 – Estimation en matière de recettes de fonctionnement

Les recettes seront impactées principalement par :

- Le maintien à l'identique de la dotation globale de fonctionnement (DGF), estimée à 1 140 000 €. Pour 2020, la part forfaitaire est évaluée à 550 000 €, la dotation de solidarité rurale à 500 000 €, la dotation nationale de péréquation à 90 000 €.
- Le projet du gouvernement de supprimer en 2020 la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition impôts locaux. Celles-ci étaient jusqu'à présent revalorisées en fonction de l'inflation constatée sur la dernière année.
- La réforme de la fiscalité locale qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation au profit d'une part supplémentaire de la taxe foncière, avec un mécanisme de compensation pour assurer la neutralité pour les ressources fiscales des communes.
- La mise en œuvre de projets immobiliers sur la commune qui amènera de nouveaux logements et qui fera progresser les recettes fiscales.
- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale et un produit estimé à 1 920 000 €.
- Les recettes de produits des services et du domaine estimées à 350 000 € et les revenus des immeubles à 145 000 €.

3.2 – Estimation en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de gestion et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget primitif 2020 seront de l'ordre de 4,6 M€, soit un montant stable au regard de la réalisation de l'exercice 2019.

- Charges à caractère général

Il s'agit des achats de prestations, de matériaux, de fournitures...nécessaires au fonctionnement des services. Ce poste comprend également l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules, les contrats d'entretien et de maintenance, les assurances, etc.

Les charges ont globalement diminué sur la période 2013-2018 et devraient se stabiliser à 1,2 M€ par an en moyenne.

ANNEXE 1 ROB

- Charges de personnel

L'estimation de la masse salariale (2 600 000 € pour 2020) tient compte de plusieurs facteurs :

- La poursuite du gel du point d'indice de la fonction publique.
- La dernière année de mise en œuvre du « protocole relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations » (PPCR), qui doit revaloriser les échelles indiciaires des agents (revalorisation de la carrière de 52 € bruts mensuels en moyenne pour un agent de catégorie C en 2020 par rapport à 2015).
- Les avancements d'échelon et de grade des agents (« glissement vieillesse-technicité »).

L'évolution annuelle moyenne, hors changement structurel, est estimée à 2,5 % sur la période.

- Autres charges de gestion

Estimées à 570 000 € dont :

- Les subventions versées aux associations sont stabilisées soit environ 100 000 € annuels.
- La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est évaluée à 20 000 €.
- Le contingent incendie s'élèverait à 130 000 €.
- Des subventions aux budgets annexes (cinéma, gendarmerie, production d'électricité) sont prévues pour assurer l'équilibre de ces budgets le cas échéant.
- Les intérêts d'emprunts sur la dette du budget principal s'élèvent à 45 000 € (hors emprunts nouveaux).

3.3 - Les orientations en matière d'investissement

Les principales opérations nouvelles envisagées en 2020 :

PROJETS	COUTS ESTIMES En euros TTC
Fin des travaux d'effacement des réseaux RD 2020 (gendarmerie-avenue de la République)	86 000
Aménagement des trottoirs avenue de Vierzon	250 000
Eclairage public du nouveau parking de la mairie	23 000
Poursuite de la rénovation de l'éclairage public (contrat sur 10 ans)	77 000
Construction de la crèche (crédits 2020)	450 000
Installation de 2 chaudières au stade des Bruyères pour optimiser les consommations d'énergie	25 000
3 ^{ème} phase de l'aménagement du gymnase Emile Morin	150 000
Poursuite du changement des sols de l'école primaire	18 000
Aménagement et sécurisation de l'entrée sud de la ville avenue de Vierzon	600 000
Equiperment des services	20 000
Forage du stade	50 000
TOTAL :	1 749 000

ANNEXE 1 ROB

Les opérations seront financées principalement par l'autofinancement mais aussi par :

- . Le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA assise sur les dépenses réelles d'investissement de l'année antérieure), estimé à 450 000 €.
- . Une participation financière de l'aménageur des terrains desservis par le nouvel aménagement en entré sud de la ville.
- . La taxe d'aménagement : 35 000 € annuels en 2019, en progression sur 2020.

Et des subventions d'équipement sollicitées par la ville auprès de l'Etat et des autres partenaires financiers en fonction des projets.

En fonction des subventions dont la commune pourra bénéficier, et de l'avancement des différents projets, il est prévu un emprunt d'équilibre de 500 000 € en 2020.

Pour respecter le principe de sincérité budgétaire, les subventions potentielles seront inscrites dans chaque budget annuel, lors de leur notification officielle et viendront ainsi en diminution de l'emprunt en cours d'exercice.

3.4 - La dette

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2019-2026, à emprunt constant :

EXERCICES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités en €	185 000	210 000	205 000	198 000	160 000	144 000	132 000	132 000
Dont remboursement du capital	138 000	165 000	164 000	162 000	130 000	117 000	109 000	113 000
Dont remboursement des intérêts	47 000	45 000	41 000	36 000	30 000	27 000	23 000	19 000

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2019-2026, avec l'emprunt envisagé pour 2020 (500 000 € sur 15 ans à taux fixe) :

EXERCICES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités en €	185 000	239 000	243 000	236 000	198 000	181 000	169 000	168 000
Dont remboursement du capital	138 000	190 000	197 000	196 000	163 000	151 000	143 000	146 000
Dont remboursement des intérêts	47 000	49 000	45 000	40 000	34 000	30 000	26 000	22 000

Voir annexe 2 (état de la dette)

ANNEXE 1 ROB

Les emprunts garantis

Une collectivité locale peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. A ce titre, la ville garantit 24 emprunts contractés par des bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts pour réaliser des opérations de logements à Lamotte-Beuvron.

L'article L. 2252-1 du CGCT dispose qu'une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Lamotte-Beuvron, le ratio s'élève à :

2014	7,23 %
2015	7 %
2016	6,93 %
2017	7,63 %
2018	6,38 %
2019	6,28 %

Voir annexe 3 (emprunts garantis)

ANNEXE 1 ROB

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	171 014	165 107	162 137	165 186	166 841	165 000
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	35 738	27 203	27 767	40 287	29 311	15 000
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre	0	73 228	0	0	17 738	0
Dépenses d'investissement	133 044	40 461	27 087	307 521	51 656	411 878
Dont dépenses d'équipement	121 927	28 820	14 896	294 754	38 285	397 876
Dont remboursement des emprunts	11 116	11 641	12 191	12 767	13 371	14 002

Etude patrimoniale

Une étude patrimoniale est en cours, pour mettre à jour le schéma directeur d'assainissement, déterminer l'état technique du réseau et sa géolocalisation, étudier le programme de renouvellement et les conditions de son financement (103 000 € TTC).

Cette opération est financée par les reports des excédents des exercices antérieurs, les redevances et les subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental).

Seront poursuivis les travaux annuels de renouvellement des canalisations.

ANNEXE 1 ROB

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	250 699	257 321	275 211	165 186	207 210	200 000
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	26 777	14 729	9 181	40 287	14 659	15 286
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement et opérations d'ordre	57 258	67 031	0	0	62 578	985 000
Dépenses d'investissement	92 606	33 436	141 185	307 521	98 487	1 159 798
Dont dépenses d'équipement	77 606	18 436	126 185	294 754	83 487	1 144 798
Dont remboursement des emprunts	15 000	15 000	15 000	12 767	15 000	15 000

Fin des travaux des forages d'eau potable des Mahaudières

La 2nde phase des travaux du forage d'eau potable des Mahaudières a été réalisée en 2019.

Pour 2020, sont prévus les travaux de comblement et de démantèlement du forage des écoles et la réhabilitation du forage des Pins (267 000 € HT).

Cette opération sera financée par les reports des excédents des exercices antérieurs, les redevances et les subventions potentielles (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental).

ANNEXE 1 ROB

BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

*NB pour l'exercice 2019 : estimation sur la base des engagements au 18/11/2019.
La subvention communale sera ajustée au vu des résultats définitifs d'exploitation.*

Exercices En €	2018	2019
Recettes de fonctionnement	71 145	109 500
Dont :		
. Vente de billets	50 027	65 900
. Festival du film	9 500	10 140
. Remboursement du CCAS (mise à disposition du projectionniste pour l'atelier informatique)	-	1 100
. Subvention communale	11 618	32 960
Charges de fonctionnement	80 402	109 500
Dont :		
. Ciné goûter	141	200
. Exploitation	61 554	79 150
. Festival du film	18 707	20 900
. Déficit 2018	-	9 250
Recettes d'investissement	0	0
Dépenses d'investissement	472	0

La ville a repris en régie la gestion du cinéma précédemment exercée par la Maison des Animations, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année 2020, les charges propres à l'exploitation (salaire du projectionniste, location des films, transport, annonces...) sont évaluées à 80 000 €.

Le festival du film est intégré à ce budget annexe pour un cout estimatif de 20 000 €.

Les recettes sont assurées par la vente des tickets (estimée à 60 000 €), la subvention d'équilibre du budget communal (30 000 € environ), les participations recueillies pour le Festival du Film (10 000 €) et le remboursement du CCAS pour les heures effectuées par le projectionniste lors des ateliers informatiques.

Pour 2020, il est envisagé les travaux suivants :

- Climatisation de la salle (23 000 €)
- Changement de la porte de secours (3 500 €)
- Des aménagements divers : nouvelle enseigne en led sur la façade, achat de mobilier pour l'accueil.

ANNEXE 1 ROB

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Ce budget est consacré à la construction de la gendarmerie dont les travaux ont été réceptionnés fin octobre 2019.

Au titre de 2020, le budget prévoit le remboursement des emprunts et le paiement du solde des travaux.

La ville encaissera sur ce budget annexe le solde des subventions d'investissement accordées par la l'Etat et le loyer annuel versée par la Gendarmerie (120 000 €).

BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

La ville a créée un budget annexe pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux construits fin 2018.

Ce budget retrace en dépenses le remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux.

En recettes, il comptabilise la revente de l'électricité produite à ENEDIS, évaluée à 13 000 € annuels.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

La ville va créer un lotissement sur un terrain lui appartenant rue Gaugiran.

Cette opération, de type industriel et commercial, sera comptabilisée dans un budget annexe.